

## **REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS « RENCONTRE AVEC LES AMBASSADRICES ET AMBASSADEURS DU SPORT DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE »**

### **Préambule**

Dans le cadre du développement de la pratique sportive en Île-de-France, la Région accompagne le mouvement sportif et soutient les sportives et les sportifs de haut niveau franciliens dans la construction de leur projet de vie.

Le présent appel à projets a vocation à mettre en relation des structures franciliennes porteuses d'un projet pédagogique lié au sport avec des sportives et sportifs de haut niveau franciliens, titrés « Ambassadrice ou Ambassadeur du Sport de la région Île-de-France », et volontaires pour transmettre les valeurs sportives, olympiques et paralympiques aux jeunes franciliens.

### **Article 1 - Objectifs**

Les structures intéressées sont invitées à présenter un projet pédagogique concret favorisant la découverte de disciplines sportives, qu'elles soient olympiques et paralympiques ou non, ainsi qu'un échange sur différentes thématiques en lien avec les valeurs du sport.

Cet appel à projet ne donne pas lieu à l'attribution de subvention par la Région.

### **Article 2 - Structures éligibles et public cible**

L'appel à projets est ouvert aux structures franciliennes suivantes :

- lycées ;
- centres de formation d'apprentissage (CFA) ;
- universités ;
- instituts de formation en soins infirmiers ;
- établissements hospitaliers ou sociaux et médico-sociaux franciliens ;
- ligues et comités sportifs départementaux ;
- ligues et comités sportifs régionaux ;
- clubs sportifs ;
- académies d'UNSS ;
- comité régional olympique et sportif d'Île-de-France ;
- syndicats mixtes gestionnaires des îles de loisirs franciliennes ;
- conseil régional des jeunes d'Île-de-France ;
- centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) d'Île-de-France ;
- collectivités territoriales ;
- établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) franciliens.

Les projets doivent se dérouler en Île-de-France et être à destination de jeunes franciliens.

### **Article 3 - Modalités de dépôt des projets**

Les projets doivent être déposés sur la plateforme régionale « Mes démarches » : [Mes démarches \(iledefrance.fr\)](http://iledefrance.fr)

Le nombre de projets par structure n'est pas limité.

Les projets peuvent être déposés, tout au long de l'année, au minimum 4 semaines avant la date de l'événement.

#### Article 4 - Le dossier d'inscription

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- **les coordonnées de la structure** (nom et adresse précise) ;
- **les coordonnées du référent du projet** (nom, prénom, numéro de téléphone, courriel) ;
- **la fiche descriptive du projet** (description, lieu, date et horaires précis du projet).

Le projet doit avoir pour objet de nouer un échange entre un sportif de haut niveau et des jeunes franciliens autour des valeurs humanistes et sociétales du sport, du parcours et de la vie d'un sportif de haut niveau et de différentes thématiques identifiées par le porteur de projet.

Exemples de thématiques pouvant être abordées : le respect, la tolérance, la solidarité et l'esprit d'équipe, l'engagement, la combativité, sport et santé, sport et handicap.

Dans les établissements d'enseignement (lycées, CFA, IFSI, universités) le projet peut porter sur l'une des disciplines étudiées ou être pluridisciplinaire.

Le porteur est libre d'organiser son projet à sa convenance. Il est toutefois invité, dans la mesure du possible, à intégrer une phase de démonstration et d'initiation sportive encadrée par l'Ambassadrice et l'Ambassadeur du Sport de la région Île-de-France.

Les informations contenues dans le dossier de candidature sont transmises aux sportives et sportifs qui se positionnent sur les projets en fonction de leur disponibilité, et se mettent en relation avec le référent de projet le cas échéant.

#### Article 5 - Disciplines sportives représentées par les Ambassadrices et Ambassadeurs du Sport de la région Île-de-France

<b>Sports individuels</b>	Athlétisme, para athlétisme, boccia, circuit automobile, cyclisme sur piste, cyclisme sur route, para cyclisme, dressage, escalade, para escalade, flag football, football américain, force athlétique, gymnastique artistique, gymnastique rythmique, haltérophilie, patinage artistique, pentathlon moderne, saut d'obstacles d'équitation, para tir, para tir à l'arc, skateboard, trampoline, triathlon, para triathlon, VTT
<b>Sports collectifs</b>	Baseball, baseball 5, basket fauteuil, cécifoot, futsal, handball, hockey sur gazon, hockey sur glace, rink hockey, rugby, softball, volley-ball, para volley-ball
<b>Sports de combat</b>	Boxe anglaise, boxe française, escrime, escrime fauteuil, judo, para judo, jujitsu, karaté, kickboxing, lutte, muaythaï, sambo, savate, taekwondo, para taekwondo
<b>Sports nautiques</b>	Aviron, para aviron, canoë-kayak, natation, para natation, natation artistique, planche à voile, plongeon, water-polo
<b>Sports de raquette</b>	Badminton, para badminton, squash, tennis fauteuil, tennis de table, para tennis de table

La représentation de ces sports est susceptible d'évoluer.

## **Article 7 : Suivi du projet et communication**

Les établissements porteurs de projet s'engagent, dans toutes leurs actions de communication, à mentionner la région Île-de-France et à apposer son logo, dont les caractéristiques lui seront fournies par la Région.

Les supports resteront la propriété de l'établissement. La région Île-de-France se réserve le droit de solliciter les établissements, afin d'obtenir les supports de communication (photos, vidéos, articles...) dans le but de promouvoir les interventions des Ambassadrices et Ambassadeurs du Sport de la région Île-de-France, via le site internet de la Région.

Les candidats s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites dans le cadre de l'appel à projets. Ils s'engagent également à ce que ces images soient prises par la presse ou par les organisateurs. Ils s'engagent aussi à ce que leurs travaux soient repris en totalité ou en partie, sur différents supports, par la région Île-de-France ou les partenaires de l'appel à projets.

Tous les documents, ainsi que les informations de communication concernant le projet devront être retournés à l'adresse mail suivante : [sports@iledefrance.fr](mailto:sports@iledefrance.fr)

## **Article 8 : Acceptation du règlement**

La participation à l'appel à projets « Rencontre avec les Ambassadrices et Ambassadeurs du Sport de la région Île-de-France » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation. L'interprétation des termes des différents articles est laissée à l'appréciation seule de la région Île-de-France.